



Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimi



Place des Enfants de Troupe
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort



www.symtoma.org



MAUD VINCENT
maud.vincent@symtoma.org



Composteur installé dans un cimetière

(Crédits de l'image : Image fournie par le SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle)

CONTEXTE

Le SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle couvre 7 communes et près de 47 000 habitants, regroupés en 4 Communautés de Communes, toutes en habitat rural.

Dans le cadre du plan organique (détourner la FFOM par diverses formes de compostage), le syndicat a souhaité développer le compostage dans les cimetières, lieux générant majoritairement des déchets de végétaux. Plusieurs raisons ont incité à ce choix :

Des quantités de **déchets organiques importantes** collectées avec les ordures ménagères, surtout après la Toussaint

Un **geste facile** à faire dans la mesure où le composteur est placé à côté de la poubelle

Une **proposition cohérente** avec la promotion du compostage domestique faite auprès des usagers

La possibilité de **fabriquer en interne des composteurs** à partir de palettes déposées en déchèteries, offrant un exemple de **réutilisation**.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Au démarrage de l'action :
atteindre un taux d'équipement de 30% des communes, soit environ 25 en 5 ans.

Actuellement :
réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères.

Une dizaine de communes est équipée de composteurs de cimetières.

Lorsque le volume des composteurs est adapté, les conteneurs d'ordures ménagères résiduelles des cimetières ne contiennent quasiment plus de déchets organiques et sont remplis moins rapidement.

MISE EN OEUVRE

1. Information des Maires par courrier
 2. Fabrication des composteurs, mise en place du matériel sur demande
 3. Suivi de l'action par l'animatrice du SYMTOMA
- Entre la décision par les élus et le fonctionnement opérationnel des sites sur le territoire, il s'est écoulé 10 mois.
L'action est pérennisée.

Au démarrage :
L'animatrice du PLP du SYMTOMA a suivi le déroulement de cette action : 1,5 journée installation + 0,5 journée de suivi (par an et par composteur)
Agent de l'atelier qui se charge de la fabrication des composteurs : 6 h par composteur
Actuellement :
L'animatrice chargée de la prévention au SYMTOMA suit le déroulement de cette action : 1 passage par an (10 minutes par composteur).

Composteurs fabriqués en palettes de récupération dans les ateliers du SYMTOMA, donc le bois utilisé n'était pas acheté. La visserie nécessaire à la fabrication des composteurs était à l'inverse financée, ce qui représentait un coût de 15 euros par composteur.

Outillage pour la fabrication des composteurs et véhicule pour les transporter.

Financiers : ADEME (PLP)
Opérationnels : Communes
Autres :
Conseil Général (conseils)
C. de communes (relais)

VALORISATION DE CETTE EXPÉRIENCE

La fabrication du composteur dans l'atelier du syndicat permet son **adaptation au besoin spécifique du cimetière** (grand bac ouvert) mais nécessite la disponibilité de l'agent de l'atelier.

Au démarrage de l'action :
Des difficultés sont apparues lors des périodes de grosse production de déchets de végétaux (Toussaint notamment), car les composteurs étaient surchargés.
Un matériel plus adapté (plus grand et sans couvercle) a été mis en place.

Actuellement :

Le manque de temps pour la fabrication des composteurs ne permet plus de remplacer les composteurs en place et d'adapter le matériel aux besoins. Une autre solution est à l'étude.

L'action est reproductible **partout** dans la mesure où comme pour tout compostage partagé, il y a un **référent** chargé du bon déroulement du compostage. Comme **il y a toujours une personne chargée de l'entretien du cimetière**, l'action est assez facile à mettre en place dès lors que sa participation est acquise et qu'elle a pu être formée (formation de référent de site).

Cette participation nécessite l'implication des communes pour mobiliser les employés municipaux.

La mise en place de composteur « traditionnel » avec un couvercle n'est pas recommandée car les végétaux produits dans les cimetières sont très secs et le processus de compostage est très lent voire inactif sans apport d'eau. L'utilisation d'un matériel ouvert, qui s'apparenterait à un compostage en tas délimité, s'avère pratique pour laisser entrer l'eau de pluie. De plus, l'absence de couvercle permet d'offrir une plus grande capacité au composteur, et ainsi d'absorber les quantités importantes de végétaux résultant de la Toussaint notamment (environ 2 semaines après, une fois les fleurs fanées)